

Régionalisation, gouvernance et régulations internationales

« Le monde n'est plus qu'un marché, une immense foire. »

Jules Verne (Paris au XX^e siècle, 1863)

« La multiplication des accords commerciaux régionaux complique grandement l'environnement commercial et peut être comparée à « une véritable assiette de spaghettis, un enchevêtrement de règles d'origine » en créant un dédale de règles incohérentes et des règles d'origine complexes ».

Jagdish Bhagwati

(Free Trade today, 2002)

Règle de produits d'origine = produits importés doivent comporter une part de leur origine dans le produit fini

« La mondialisation crée une interdépendance, une société commune qui doit être gérée de plus en plus collectivement, ce que l'on appelle la gouvernance mondiale l'ONU, du système de Bretton Woods - la Banque mondiale, le FMI -, l'OMC après la Seconde Guerre mondiale. Petit à petit, un édifice de gouvernance internationale s'est constitué, qui s'est d'ailleurs arrêté à peu près à la fin des années 1990 avec la création de la Cour pénale internationale. »

- **Multilatéralisme** = mode d'organisation qui institutionnalise une coopération dans les relations entre plusieurs États (bilatéralisme si coopération exclusive entre 2 États) = volonté de créer des accords commerciaux par lesquels tout le monde puisse participer aux échanges.
- **Unilatéralisme** = refus d'un pays de coopérer avec les autres pour déterminer sa politique.
- Il existe 2 raisons au moins qui expliquent pourquoi il est plus facile de réduire les droits de douane dans le cadre d'accords mutuels (plutôt que de manière unilatérale):
 - **Négociations commerciales ==> multiplication des soutiens en faveur du Libre-E dans chaque pays** (firmes du secteur exportateur et consommateurs)
 - **facilite négociations commerciales ==> éviter les guerres commerciales.**

- Absence de véritable coordination multilatérale des politiques commerciales lors de la première mondialisation (traités bilatéraux avec clause de la « Nation la plus favorisée »).
- Phase de libéralisation des échanges à **partir de 1945** sous l'impulsion des E-U et sous l'égide du GATT (General Agreement on Tariffs and Trade) coïncidant avec une expansion très importante du commerce mondial et de la Xce économique.

I. Les accords commerciaux internationaux: la recherche du multilatéralisme.

A. Le GATT et la volonté de libre-échange.

a) Naissance et principes du GATT.

- 1934 aux E-U, adoption d'un acte d'expansion commerciale, *US Trade Agreement Act* => possibilité pour le Président de renégocier bilatéralement des réductions tarifaires.
- Conférence de La Havane de novembre 1947 à mars 1948 pour compléter la charte de l'org du cce int. Celle-ci ne fut jamais adoptée par le Congrès américain.
- Seul l'accord provisoire a été adopté => le GATT est donc simplement l'expression d'un accord international signé entre des pays co-contractants (23 pays signataires le 30 octobre 1947), pas une organisation internationale.
- **3 grand principes du GATT:**
 - **La non-discrimination entre partenaires commerciaux.**
Art I: **clause de la nation la plus favorisée.** Traitement identique dans les négociations commerciales quel que soit le partenaire
 - **La réciprocité des concessions tarifaires.**
Concession de A vers B => concession de B vers A
« Avantages mutuels et réciproques »
 - **Transparence des politiques commerciales.**
Interdiction des restrictions quantitatives à privilégier les droits de douane aux autres barrières
- **Exceptions nombreuses**, reconnaissance de contraintes de CT pour les pays en difficulté:
 - Restrictions aux échanges possibles si la production locale est en danger en raison des M. **Dumping (=vend moins chère à l'extérieur que dans son pays)**

- Règles pour l'établissement de zones de Libre-E ou d'unions douanières permettant un traitement préférentiel pour les partenaires de l'union régionale (UE).

b) Les grandes négociations commerciales.

• La GATT devient un lieu de conciliation entre plaignants et un lieu de négociations périodiques.

• **Le Kennedy Round (1964-1967).**

Objectifs: réduction linéaire de tous les tarifs douaniers d'au moins 50 % (divisé par 2); tarifs nuls sur les produits pour lesquels les E-U et l'Europe étaient les fournisseurs dominants.

Résultats: réduction des DD de 36 à 39 % concernant 75 % des produits échangés. Certains produits sont peu touchés (produits agricoles et textile principalement).

• **Le Tokyo round (1973-1979).**

Objectifs: volonté d'harmoniser les DD et de prendre en compte les MNT.

Résultats: baisse des DD de 33 % (baisse de 52 % sur matières premières, de 33 % sur produits manufacturés). Les produits agricoles, textile, cuir et chaussures sont peu touchés. Rien de fait sur les MNT.

Après ce round, la moyenne des DD est de 4.9 % (7.2 % avant).

c) Érosion du L-E et limites du GATT.

Affaiblissement progressif des accords multilatéraux sous la CNLPP.

Plus de 50 % du Cce Int se réalise en dehors de cette clause en 1985; plus de 80 % du commerce de la CEE, 10 % pour les E-U.

• Cela s'explique par les relations avec les PVD.

La montée des barrières non tarifaires.

• Préférences pour les mesures non-tarifaires par rapport aux droits de douane, bien que celles-ci soient interdites dans les accords du GATT. Résurgence de ce « **nouveau protectionnisme** » dans les années 1970.

• Rapport annuel du FMI en 1974 note pour la première fois une croissance de ces mesures non-tarifaires.

• **Près de la moitié du CI fait l'objet de mesures non-tarifaire en 1980.**

• Principaux produits concernés: produits agricoles, textile, voitures, sidérurgie.

• Le Japon semble le moins protectionniste mais son Marché demeure difficilement pénétrable en raison notamment de la préférence des japonais pour leurs produits.

d) L'Uruguay round (1986-1994).

• **Objectifs :**

Libéraliser les échanges dans l'agriculture et les services

- Essayer de mieux insérer les Pays en Dvlpmt (majeure partie des contractants) en leur facilitant l'accès aux marchés des pays développés, réviser les accords de limitation de leurs X textiles, obtenir un abaissement de leur propre niveau de protection.

- Au niveau global: baisse de 38 % des DD sur les marchandises importées par les pays développés qui absorbent les 2/3 des M mondiales hors pétrole (de 6.3 % à 3.9 % en moyenne); création de l'OMC se substituant au GATT

- Consolidation = qd droits douane = s'engage à ne pas le remonter

B. L'organisation mondiale du commerce (OMC).

a) Les principes fondamentaux et activités de l'OMC.

L'OMC est dirigée par les gouvernements Membres.

Toutes les grandes décisions sont prises par l'ensemble des Membres, soit au niveau des ministres soit au niveau des ambassadeurs ou des délégués. Ministre doivent se rencontrés tous les 2 ans.

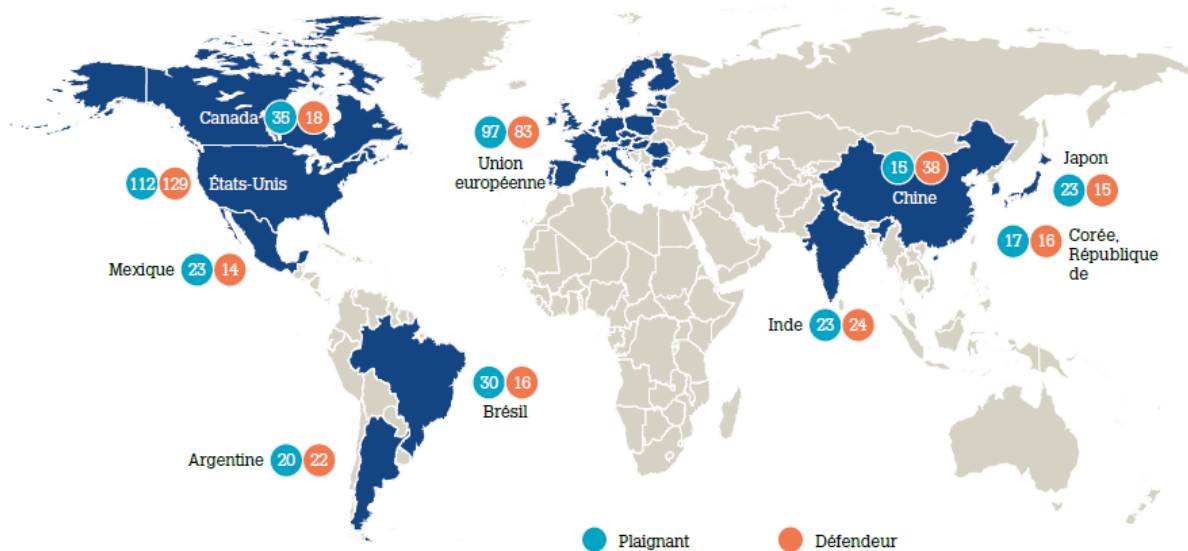
b) Les accords généraux et accords complémentaires. (Rien d'intéressant)

Accords concernant les exceptions aux principes fondamentaux.

- Possibilité de mesures anti-dumping lorsqu'il existe un dommage véritable causé à la production nationale concurrente.
- Possibilité de mettre en œuvre des subventions et droits compensateurs spéciaux visant à compenser les subventions de pays exportateurs.
- Possibilités de mesures de sauvegarde qui restreignent temporairement les imports d'un produit si l'industrie nationale subit un dommage grave ou une menace de dommage du fait de l'accroissement soudain d'import.

c) L'organe de règlement des différends (ORD).

Membres de l'OMC ayant participé le plus fréquemment à des différends, de 1995 à 2016



USA + UE + chine = ceux qui se plaignent le + et sont attaqués le +.

Ceux qui se plaignent le + = pays dvlpmé ou en dvlpmnt.

Agri = secteurs stratégiques = secteur ou libéralisation a du mal à se libéraliser car nourrit les peuples + volonté d'autonomie alimentaire etc....= arguments pol.

Une procédure dure jusqu'à 2 ans et demi.

d) L'examen des politiques commerciales.

- Importance de la transparence. À l'OMC, cette transparence est assurée de deux façons: les gouvernements doivent informer l'OMC et leurs collègues membres de mesures politiques ou lois spécifiques par le biais de "notifications" régulières.

C. Le cycle de Doha ou programme de Doha pour le développement.

- Échec en 1999 de la conférence de Seattle, nouveau round de négociations internationales,
- Adoption par les ministres en novembre 2001 du « programme de Doha pour le développement » = 9ième cycle de négociations multilatérales
- Vaste champ de négociations:
 - Faciliter les échanges dans l'agriculture, les services et les produits industriels. (Simplifier les procédures douanières, suppression des DD et des MNT).
 - Mesures anti-dumping et subventions.

- Clarifier les procédures sur les accords commerciaux régionaux.
 - Meilleure exécution des décisions de l'ORD.
 - Levée des obstacles aux échanges de produits environnementaux (éoliennes, panneaux solaires...).
 - **63 % des gains potentiels associés à une libéralisation totale du CI seraient imputables au seul secteur agricole.**
 - **Les PED et les émergents n'ont que très peu à gagner, et multiplient donc les demandes de concession aux pays riches. Les pays développés rechignent à payer le coût politique d'une libéralisation de leur agriculture.**
 - Subventions à l'exportation ou à la production ==> baisse des cours mondiaux ==> pénalisation des producteurs étrangers ==> augmentation des inégalités nord-sud
- Les droits de douane ont connu une décrue importante mais la libéralisation du commerce est au point mort.**

Pour Paul Krugman

La mondialisation a amélioré le BÊ mondial mais dégradé la situation des travailleurs peu qualifiés dans les pays développés.

NB: Le régionalisme (intégration économique *de jure*) ne doit pas être confondu avec la régionalisation (intégration économique *de facto*).

Régionalisme = initiatives institutionnelles de la part des pouvoirs publics qui ont pour but explicite de développer l'intégration économique régionale.

Régionalisation = tendance des pays à commercer entre eux au sein d'une même zone géographique.

II. La construction d'espaces économiques régionaux.

A. Multiplicité des espaces économiques régionaux.

a) Une typologie des différentes formes d'intégration.

La typologie classique des différentes formes d'intégration économique (= processus qui conduit plusieurs économies à former un seul espace économique) par **Bela Balassa**

1 : La première forme correspond à la **zone de libre-échange**, à l'intérieur de laquelle les échanges de marchandises circulent sans droits de douane ni limitations quantitatives. En

revanche, pour ce qui est des échanges avec le reste du monde, chaque pays reste maître de sa protection propre

2 : **L'union douanière** se caractérise, non seulement par le libre-échange entre les partenaires, mais aussi par l'adoption d'une politique commerciale commune, d'un « tarif extérieur commun » par rapport au reste du monde.

3 : le **marché commun** consiste dans une ouverture de l'ensemble des marchés, non seulement le marché des produits, mais aussi le marché du travail, les marchés de capitaux ; il repose ainsi sur la libre circulation des hommes et des capitaux.

Les trois premières formes visent à créer un **grand marché**

4 : **L'union économique** approche qui intègre, non seulement la régulation par le marché, mais aussi le rôle régulateur des interventions étatiques. L'Union économique allie la suppression des obstacles à la libre circulation des marchandises et des facteurs de production à l'atteinte d'un certain niveau d'harmonisation des politiques publiques nationale. Il s'agit donc du marché commun plus l'harmonisation des politiques économiques.

5 : L'Union économique et monétaire représente la phase ultime de l'intégration économique. Elle comporte outre la mise en œuvre de politiques communes, la création d'une zone de parités fixes entre les partenaires et, éventuellement, la création d'une monnaie commune. Le rapport Werner (1969) définit l'union économique et monétaire par les trois éléments suivants :

- Garantie d'une convertibilité totale et irréversible des monnaies entre elles.
- Libération complète des mouvements de capitaux et intégration complète des marchés bancaires et autres marchés financiers.
- Élimination des marges de fluctuation et fixation irrévocable des parités.

b) Des processus régionaux multiples.

- **ALENA 1992 (Association de Libre Échange de l'Atlantique Nord) = ZLE ==>**
Traité signé en 1992 (et rentrée en vigueur en 1994) par : Canada + États-Unis + Mexique
 - Éliminer les obstacles au commerce des biens et services et en faciliter les mouvements transfrontières.
 - Favoriser la concurrence loyale.
 - Augmenter les possibilités d'investissement sur les territoires des autres parties.

MERCOSUR 1991 = Argentine + Brésil + Uruguay + Paraguay + Venezuela (depuis 2012) + accords avec Bolivie (bientôt membre permanent), Équateur, Colombie, Pérou et Chili = Créer une **Union douanière** (ZLE : libre circulation des biens et services + tarif extérieur commun aux pays membres).

Union signée en 1991 (mais rentrée vigueur en 1995) but :

- Harmonisation des législations.
- Coordination des politiques économiques.
- Convergence économiques : dettes, déficits publics, taux d'inflation, taux d'intérêt.
- Volonté de renforcer une intégration régionale indépendante (des États-Unis).

- **ASEAN (Association des Nations de l'Asie du Sud-Est) 1967** = Malaisie + Indonésie + Philippines + Singapour + Thaïlande + Brunei (1984) + Vietnam (1995) + Birmanie et Laos (1997) + Cambodge (1999)

Traité de coopération signé par : signature d'un accord avec la Chine en 2002

- Éviter l'extension du conflit vietnamien
- créer une ZLE

- **Union Européenne 1992**

Adoption en 1992 du traité de Maastricht, rentré en vigueur en 1993.

Pays membres, 28 en 2016 (* dont 19 pays membres de la zone euro) :

Allemagne* + Autriche* + Belgique* + Bulgarie + Chypre* + Danemark + Espagne* + Estonie* + Finlande* + France* + Grèce* + Hongrie + Irlande* + Italie* + Lettonie* + Lituanie* + Luxembourg* + Malte* + Pays-Bas* + Pologne + Portugal* + République tchèque + Roumanie + Royaume-Uni + Slovaquie* + Slovénie* + Suède + Croatie

Créer une **union économique** (espace où les pays membres harmonisent leurs politiques économiques).

Création d'une **monnaie commune** (approfondissement de l'union monétaire) à partir de 1999.

Nombre d'accords commerciaux bilatéraux et d'accords commerciaux impliquant plus de deux partenaires, en vigueur, 1950-2015.

Selon l'OMC, les ACR (Accords Commerciaux Régionaux) désignent tout accord commercial réciproque entre deux ou plusieurs partenaires n'appartenant pas nécessairement à la même région.

Presque tous les Membres de l'OMC ont notifié leur participation à un ACR au moins

- **Renégociation de l'ALENA voulue par les USA.**

16 août 2017 à Washington, une première ronde de négociations pour réviser en profondeur l'Alena, à la demande de Donald Trump.

Motifs:

- Réduire le déficit commercial de 64 milliards de dollars (54,5 milliards d'euros) américains avec le Mexique, celui de 11 milliards de dollars avec Ottawa.
- 700 000 emplois auraient été perdus aux États-Unis depuis l'entrée en vigueur de l'Aléna.

Mesures déjà prises: Le gouvernement américain a déjà imposé de lourds droits compensatoires (19 % en moyenne) aux exportations canadiennes de bois d'œuvre. Le Mexique est prêt à négocier un accord bilatéral avec le Canada comme avec les États-Unis, si les négociations sur la nouvelle zone de libre-échange entre les trois pays, Mexique, États-Unis et Canada n'aboutissaient pas.

c) Un commerce intrarégional très développé.

Le commerce intra euro = 25% du cce int

B. Les enjeux de la création d'accords régionaux.

a) Faut-il privilégier le régionalisme ou le multilatéralisme?

- **Multilatéralisme universaliste** => diffusion du système de valeur de la puissance dominante, règles homogènes à l'échelle mondiale (FMI, GATT) = Consensus de Washington suivrait les intérêts des USA = valeur néolibérale.
- **Multilatéralisme coopératif** => règles universelles, mécanismes d'arbitrage, surmonter les conflits commerciaux (GATT, OMC).
- **Régionalisme minimaliste** => ZLE (ALENA), étape intermédiaire vers une libéralisation globale des échanges, accepté par l'OMC.
- **Régionalisme fédérateur** => régionalisme = fin en soi, préférence régionale, fédération d'Etats à l'intérieur d'un espace économique (UE).

b) Création ou détournement de trafic (ou de commerce) ?

Quels sont les conséquences de la création d'une Union Douanière ?

- Création de trafic = augmentation des échanges entre pays membres de l'UD en raison de l'abolition des DD (augmentation de la compétitivité prix des entreprises de la zone, le prix mondial restant taxé).

- Détournement de trafic = diminution des échanges entre les pays de l'UD et les pays extérieurs en raison de la suppression des DD (baisse de la compétitivité prix des pays non membres) = le cce est majoritairement intrazonales.
- L'effet global sera positif si: création de trafic > détournement de trafic

Les effets bénéfiques seront d'autant plus importants que:

- Le degré de complémentarité des pays membres est fort pour faire jouer à plein les avantages comparatifs => création > détournement
- Les DD initiaux entre membres de l'UD sont hauts => gains de création élevés
- Le tarif commun sera bas => faible détournement
- Le nombre de membres de l'UD sera important => on s'approche du L-E total.

Les effets de l'intégration européenne

- Fort développement du commerce intra-zone: 64 % en 2016 (Eurostat)

La création du marché unique européen a augmenté les échanges des membres de l'Union européenne (UE) de 109 % (x2) en moyenne pour les biens et 58 % pour les services (CEPII 2018).

Mercosur et détournement de trafic

- Effet immédiat et spectaculaire: commerce x 3 entre 1991 et 1995
- Étude la Banque Mondiale en 1996:

Problème: le développement du commerce s'est fait essentiellement aux dépens des échanges avec les pays tiers => détérioration du bien-être des pays participants

Création du Mercosur => les consommateurs ont été incités à acheter des biens plus coûteux produits par les Etats voisins plutôt que ceux, plus compétitifs (en prix avant DD, et en hors prix) mais fortement taxés des pays non membres.

c) Les enjeux autour de l'union économique européenne.

- Accès des firmes locales à un Mé plus vaste => économies d'échelle
- ↳ Gains totaux escomptés: de 3 à 5 % du PNB des neufs premiers Etats membres
- **Au niveau mondial, la protection moyenne appliquée diminue avec le niveau de développement (conforme aux règles de l'OMC).**
- La protection européenne est moindre pour les produits exportés par les pays en développement

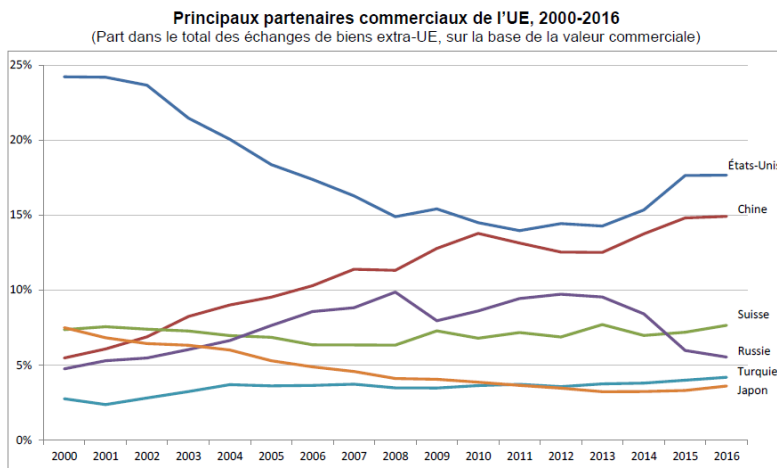
- **L'Europe protège relativement plus son agriculture, mais l'Asie en développement (Chine + Inde + ASEAN 10 : Brunei, Cambodge, Indonésie, Laos, Malaisie, Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande, Vietnam) applique des droits de douanes moyens encore plus élevés, de sorte que la non-réciprocité est très marquée pour les échanges agricoles entre Europe et Asie en développement.**

Moins les pays sont développés plus ils appliquent des droits de douane élevés.

UE applique en moyenne un petit peu moins de droit douane qu'ils en subissent.

Un tiers du commerce de l'UE effectué avec les États-Unis et la Chine

1er Partenaire de l'UE = USA et Chine



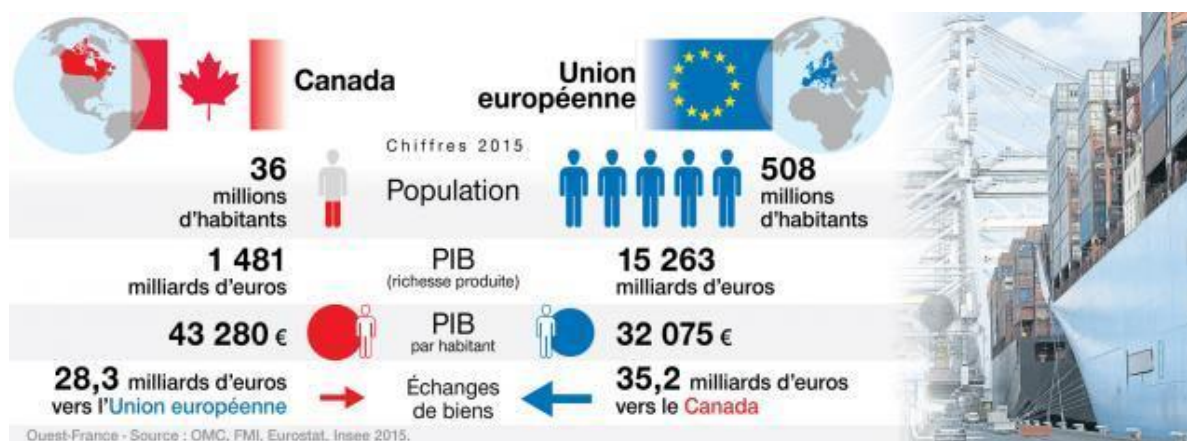
- Les négociations entre les États-Unis et l'Union européenne sur le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) ont commencé en 2013. (*TAFTA* en anglais)
- Le plus important accord potentiel de libre-échange: le TTIP (Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement) engloberait plus de 40% du PIB mondial et représenter de grandes parts du marché mondial et d'investissements directs étrangers.

• Objectif:

- Supprimer toutes les règles tarifaires (elles sont déjà faibles)
- Surtout réduire les barrières non tarifaires y compris dans l'agriculture,
- Élargir l'accès au marché du secteur des services,
- Apporter une meilleure harmonisation de la réglementation,
- Renforcer la protection de la propriété intellectuelle,
- Limiter les subventions aux entreprises publiques.

• Où en est-on aujourd'hui ?

Protestation de l'opinion publique européenne. Août 2016, les gouvernements allemands et français actent un échec des négociations. Coup d'arrêt avec l'élection de Trump. Pas d'évolutions notables fin 2018.



Gain potentiel = + faible pr l'UE que pr le Canada

d) Les ACR sont-ils favorables au CI ?

« Les deux vagues de mondialisation ont surtout été alimentées par une intensification du commerce intrarégional. »

- Jean-Marc Siroën (2017): « Les traités commerciaux favorisent-ils le commerce mondial ? » Non. Le ralentissement du Commerce International depuis quelques années est en partie imputable au développement des accords commerciaux régionaux car:
 - Détournement de trafic.
 - Effet de protection (baisse des barrières aux échanges accompagnées parfois de contraintes en termes de droit du travail, de sécurité, de normes environnementales...).
 - Effet des règles d'origine (part minimale de composants fabriqués dans le pays partenaire, ce qui peut peser sur le CI de biens intermédiaires).

III. Régulation et gouvernance internationales.

A. Une gouvernance complexe.

a) De quoi parle-t-on ?

Régulation : idée selon laquelle seul le principe de concurrence pour organiser le Marché est insuffisant en raison notamment de défaillances, ce qui nécessite de le compléter (sans l'abandonner).

b) 4 faits stylisés sur l'intégration internationale.

P.Jacquet, J.Pisani-Ferry et L.Tubiana, Gouvernance mondiale, CAE 2002

1. Le caractère incomplet de l'intégration internationale. Persistance d'un « effet frontière ».
2. L'hétérogénéité des préférences collectives. La mondialisation n'a pas engendré d'homogénéisation dans de nombreux domaines: partage sphère publique et sphère privée, tolérance aux inégalités, conception des DDP.
- FR = Etat pas bcp plus présent qu'en All ou R-U
3. La montée des problèmes globaux. Environnement par exemple.
4. L'émergence d'éléments de conscience civile planétaire.

Exemple de la contestation de la mondialisation à travers des organisations diverses (ONG, ATTAC...)

c) 5 modèles théoriques de gouvernance (CAE 2002).

Aucun n'est complètement satisfaisant, la gouvernance mondiale doit être hybride.

	Source de légitimité	Élaboration des normes	Mise en œuvre	Contrôle	Exemples
Gouvernement mondial	Démocratique au niveau mondial	Législatifs supranational	Gouvernement ou agences	Organes législatifs et judiciaires supranationaux	Pas d'exemple au niveau mondial. UE (partiellement) en Europe
Coopération institutionnalisée des nations	Gouvernements présumés représentatifs	Négociation et consensus	Traités exécutoires. Agences spécialisées	Contrôle des agences par les États. Contrôle des États par les parlements	OMC (hors ORD)
Réseau d'autorités indépendantes	Délégation par les États + légitimité technocratique (<i>output</i>)	Expertise	Normes. Décisions arbitrales. Instruments financiers	Gouvernance interne <i>Accountability</i>	Comité des gouverneurs, IOSCO, FSF. Évolution suggérée pour le FMI
Droit sans État	Principes généraux communs des droits en vigueur dans les pays démocratiques	Jurisprudence	Organes judiciaires supranationaux	Autocontrôle + Procéduralisation	ORD
Autorégulation privée	Agrément des parties	Négociation, ou importation de normes existantes	Codes et standards <i>Soft law</i>	Procédures arbitrales. Réputation	Internet, Contrats privés, Normes comptables

d) Une pluralité d'acteurs.

Interaction complexe entre 4 principaux types d'acteurs:

1. États-Nations et regroupements d'États-Nations (G8, G20...)
2. Organisations régionales (UE, ALENA...)
3. Institutions internationales politiques ou économiques (FMI, ONU, OIT...)
4. Société civile dont ONG (Greenpeace, Médecins sans frontières...)

+ Voir Annexe (schéma).

B. Les enjeux actuels de la gouvernance mondiale.

a) Problèmes liés à l'action des institutions internationales (CAE 2002).

- Les pays en dvlpmnt estiment que le pouvoir n'est pas équitablement réparti.

b) Des enjeux dans des domaines divers.

- L'enjeu commercial: organisation du Libre-E et code de bonne conduite pour les FMN et entre les pays et org régionales.
- Enjeu monétaire et financier:
 - Éviter la « guerre des monnaies » et les fluctuations importantes de taux de change.
- **L'enjeu écologique:** accord contraignant entre pays ? Vers une institution internationale.
- **L'enjeu démographique:** quelle gestion des migrations à la suite des changements environnementaux ?
- **L'enjeu géopolitique:** gestion du risque terroriste.

Rôle pour l'Etat et place accordée à la démocratie.

- La gouvernance mondiale: abandon de l'Etat-Nation pour permettre la démocratie, peu probable selon D.Rodrik car les Etats restent le cadre premier de la vie politique.

D.Rodrik (2011): The Globalisation Paradox. Democracy and the Future of the World Economy.

Mondialisation est controversé selon lui = elle peut être son propre ennemi

Avec globalisation = liberté de circulation des K, les firmes peuvent se localiser partout ds le monde.

Souveraineté nationale = chaque gouv = politiques qu'ils souhaitent ex ; choisir niveau d'impôt droit du L.